

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-verbal de la séance du 13 mai 2022**

## Comité syndical du 13 mai 2022

### Ordre du jour

- 1 – Procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 février 2022 – Approbation
- 2 – Liste des décisions prises par le Président – Information
- 3 – Tarification billetterie saison 2022-2023 – Approbation
- 4 – Autorisations spéciales d'absence pour assistance médicale à la procréation (PMA)– Approbation
- 5 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité – Approbation
- 6 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Extension des bénéficiaires - Approbation

Suite à l'impossibilité de tenir le comité syndical du 3 mai 2022 en l'absence de quorum et conformément aux statuts, ce comité syndical se réunit le 13 mai 2022 sans nécessité de quorum.

## Comité syndical du 13 mai 2022

La séance débute à 14h00

Elle est présidée par Monsieur Aymeric Seassau

**Nombre d'élus au comité syndical : 1**

**Président de séance :** Monsieur Aymeric Seassau

**1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2022**

**2 – LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

**3 – TARIFICATION BILLETTERIE SAISON 2022-2023**

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4 – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (PMA)**

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**6 - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - EXTENSION DES BENEFICIAIRES**

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 14h30.

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau